



Séance du Mercredi 28 septembre 2016 à 19 heures

Commune de Tour de Faure- Salle des fêtes

*Aujourd'hui, le mercredi vingt-huit septembre 2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Tour de Faure -Salle des fêtes*

Etaient présents :

53 titulaires dont 8 possédant une procuration  
9 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
CABRERETS  
CAHORS

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FRANCOULES  
GIGOZAC  
LABASTIDE MARNHAC

LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MECHMONT  
MERCUES

MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINES  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST GERY  
ST MEDARD  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,  
M. PARNAUDEAU Willy,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de M. SINDOU Géraud), Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle (procuration de M. COLIN Henri), M. TESTA Francesco, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme HAUDRY Sabine,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,  
M. PEYRUS Guy,  
M. JOUCLAS Guy (procuration de M. FOURNIER Christian),  
M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald (procuration de M. VIVIER Jean-Luc),  
M. JARRY Daniel (procuration de Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie),  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,  
M. NOUAILLES Serge,  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
M. REIX Jean-Albert,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration de Mme LANES Bénédicte),  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
M. MIQUEL Gérard,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. BORIES Olivier,  
M. FERNANDEZ Pierre,  
M. GILBERT Joël,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques (procuration de M. GILES Jérôme),  
M. LAVAUUR Pascal,  
M. ANNES Jean-Pierre,

• SUPPLEANTS :

BOUZIES  
CAILLAC  
COURS  
FONTANES  
LAROQUE DES ARCS  
LHERM  
MONTGESTY

Mme MARMIESSE Yvette,  
M. MARTIN Caroline,  
M. MOLESIN Jean-Pierre,  
M. PLANAVERGNE Jean-François,  
M. BONNEMERE Jean-Claude,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ST MEDARD  
TOUR DE FAURE

M. CICUTO Daniel,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :24 titulaires

BOUZIES  
CAHORS

M. RAFFY Gilles,  
Mme BOUX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU  
Hélène, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M.  
DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme  
LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,  
M. FOURNIER Christian,  
Mme LANES Bénédicte,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. CANCEIL Philippe,  
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,  
M. CHATAIN Thierry,  
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,  
M. DIOT Fabrice,  
M. GILES Jérôme,

COURS  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
FONTANES  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
MAXOU  
MERCUES  
PONTCIRQ  
PRADINES  
TRESPOUX-RASSIELS  
VERS

Etaient excusés ou absents :18 suppléants

BOISSIERES  
CABRERETS  
CALAMANE  
CIEURAC  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LES JUNIES  
MAXOU  
MECHMONT  
NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST GERY  
ST PIERRE LAFEUILLE  
VALROUFIE  
VERS

Mme GARRIGOU Isabelle,  
M. PAULIN Peter,  
M. FAURE Jean-Pierre,  
M. GARD Michel,  
M. COMBET Gil,  
M. OUVRARD François,  
Mme SOLIVERES Hélène,  
M. BARDINA Fabien,  
M. CHASTAGNOL Gérard,  
M. PONS Stéphane,  
M. BESSEDE Arnaud,  
M. SOULIER Yves,  
M. DECREMPS Frédéric,  
M. RAFFY Bernard,  
M. BERNIOT Pierre-Jacques,  
M. BONNET Frédéric,  
M. NICOLAON Patrick,  
M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Prospective territoriale

Objet : Réaménagement de l'entrée sud – Dépenses de fonctionnement - Plan de financement  
prévisionnel

A été adopté à l'unanimité

Affiché

Le 10 OCT 2016

Délibération n° 14



AR PREFECTURE

046-200023737-20160928-14\_28\_09\_2016-DE  
Reçu le 04/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 28 septembre 2016

Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Emily HAUCK  
Service : Prospective territoriale

**Objet : Réaménagement de l'entrée sud – Dépenses de fonctionnement - Plan de financement prévisionnel**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de recomposition hydraulique, urbaine et commerciale de l'entrée sud de l'agglomération du Grand Cahors, dans le respect de la feuille de route ministérielle élaborée à l'occasion des Ateliers territoires économiques menés par le Ministère de l'Egalité des territoires et du Logement, une équipe projet a été mise en place. Six agents du Grand Cahors sont déjà ou seront mobilisés pour mener à bien l'ensemble des étapes du projet (études, procédures, suivi du système d'alerte de crue et travaux) visant à la réduction du risque d'inondation.

Pour la période 2014 - 2018, les dépenses de personnel liées à ce projet s'élèvent à 348 225 €. Ces dépenses peuvent bénéficier d'une subvention de l'Union européenne au titre du Fonds européen de développement économique régional (FEDER) Axe XI à hauteur de 200 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	€	%
Europe – FEDER Axe XI	200 000 €	57 %
Part Grand Cahors	148 225 €	43 %
<b>TOTAL</b>	<b>348 225 €</b>	<b>100 %</b>

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel des dépenses de fonctionnement liées à la recomposition hydraulique, urbaine et commerciale de l'entrée sud de l'agglomération du Grand Cahors ;
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions relatives à l'exécution de ce projet ;
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

  
Le Président,  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

[The main body of the document is almost entirely blank, with only faint, illegible markings and noise visible.]